

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Tenue des festivals de l'été 2021 et protocoles sanitaires"

Relevé des questions de la réunion thématique du 7 mai 2021

INTRODUCTION

Mme LEFEUVRE - « Aujourd'hui, je suis très contente que nos travaux accueillent le Président de Région qui en marque l'importance aux yeux de l'État et de la Région. Merci, Monsieur Muselier de vous joindre à nous. »

M. MUSELIER - « Il était important de voir, maintenant que nous avons un calendrier, quelles seront les méthodologies de travail, le système organisationnel, les difficultés rencontrées, les discussions ou les questions que vous pouvez poser, et voir les réponses que l'on peut apporter. »

ELEMENTS DE REPONSE

Mme LEFEUVRE - « Dans l'Union européenne, on peut considérer qu'il n'y aura pas de restrictions majeures dans la circulation, (...) La mise en place de certificat de vaccination ou de mesures anti-Covid avec des tests PCR négatifs vont constituer une forme de sésame pour les provenances au sein de l'Union européenne. (...)

A l'arrivée, pour les pays comme le Brésil, le Chili, l'Argentine, l'Afrique du Sud et un petit nombre de pays qui s'ajoutent, comme l'Inde, au fur et à mesure, il y a 10 jours d'isolation stricte. C'est soumis à contrôle sous l'autorité du préfet. Pour ces pays-là, il va être extrêmement compliqué de gérer les arrivées. (...)

A l'autre groupe de pays, toujours hors Union européenne, on demande une isolation de sept jours sur la base du volontariat et aux artistes d'avoir un motif impérieux pour pouvoir arriver en France. Quelques pays sont cependant exemptés du motif impérieux : Israël, Singapour et l'Australie... »

« Deuxième élément important dans les phases y compris avant le 30 juin, les rassemblements de plus de dix personnes sur la voie publique sont toujours interdits. »

« Sur le pass sanitaire, nous aurons des éléments beaucoup plus précis dans la phase 2 à partir du 9 juin, quand tout sera mis en place pour les rassemblements de plus de 800 ou 1 000 personnes. »

« Quand on dit qu'il n'y a plus de jauge, c'est un peu un abus de langage dans la mesure où le respect de la distanciation sociale impose quand même des jauges. »

« Il y a une petite lueur au bout du tunnel pour les questions de jauge debout. La Ministre espère que l'on puisse mettre en œuvre une représentation avec des jauges debout, avec 4 m² par personne. (...) Par rapport au groupe de travail précédent, on était passé de tout assis à une perspective debout. »

« Il n'y a pas eu aujourd'hui de différence importante entre des intérieurs et les extérieurs. »

« Le couvre-feu s'arrêtera définitivement le 30 juin. »

« On est en train de mettre la main sur la touche finale à des propositions de protocoles qui vous donnent des axes très précis de réflexion entre les espaces intérieurs et extérieurs, les circulations, les points de restauration ou de bar, la circulation et l'aération. »

LES QUESTIONS QUI RESTENT EN SUSPEND

>> JAUGE ET DISTANCIATION

Hugues KIEFFER – Urgence de préciser la question d'une jauge. S'il y a distanciation sociale, la jauge ne peut pas atteindre 100%. La phase trois n'existerait donc pas ?

Rabah HOUIA – Les festivals seront-ils autorisés uniquement avec distanciation en juillet ?

Nanou – Quelle distanciation appliquer à partir du 1^{er} juillet pour les spectacles en plein air ?

Nanou – Est-ce que les artistes, le personnel technique et tous les effectifs d'accueil, sécurité, contrôleurs et hôtesses viennent en sus des jauges ? Est-ce que les artistes et les personnels sont compris dans les 1000 ?

Jérôme PLAZA – La jauge debout a raison d'une personne pour 4m² induit elle le maintien de la distance entre les personnes ou un ratio du nbre de public en fonction de la superficie accessible ?

>> ACCUEIL DES ARTISTES HORS UE

Jean-Louis GRINDA – Liste des pays à jour communiquée régulièrement ?

Stéphane KRASNIEWSKI – Un groupe qui ne fait que transiter par l'Afrique de Sud (conditions plus strictes) la quarantaine de 10 jours s'applique-t-elle quand-même ?

Audrey PELLICCIA – L'ambassade de France au Cameroun demande une septaine stricte et sa preuve afin d'accorder un Visa.

>> ESPACES BARS ET RESTAURATION

André GARCIA : Peut-on préciser les conditions attachées au bar et restauration en lieu intérieurs

Stéphane KRASNIEWSKI – Besoin de précision sur les protocoles applicables aux buvettes et espace de restauration. Pas d'espace de restauration assise assez grands, les gens peuvent-ils aller manger et boire à leur place ?

Nadine VERNA – Restauration et bar en extérieur uniquement ?

>> ACCUEIL DES SCOLAIRES

Laurent EYRAUD-CHAUME – Peut-on jouer des spectacles en milieu scolaire ?

Thomas PIERRE – Avons-nous des consignes pour les scolaires ?

Sarah BEHAR – Les groupes scolaires peuvent-ils constituer un seul groupe ? plusieurs groupes de 6 en phase 1 ?

>> SPECTACLES EN DEAMBULATION OU SUR LA PLACE PUBLIQUE

Justine LEMONNIER - Avons-nous des consignes pour les spectacles en déambulation ?

Jean-Luc ICARD – Quelles démarches doivent être faites pour toutes les festivités autres que festivals ?

Jean FLORES – Y a-t-il des interdictions spécifiques pour les spectacles en déambulation ?

>> LES EQUIPES

Sam KHEBIZI – Y a-t-il donc des consignes spécifiques pour la place des bénévoles dans les festivals ou est-ce qu'il n'y a aucune distinction particulière ?

Jean-Louis GRINDA – Quelles préconisations pour les personnels : pass sanitaire, autotest ?

Harold DAVID – Les formations obligatoire COVID proposées et mises en œuvre avant le 20 juin ?

>> TESTS, VACCINS ET PASS

Stéphane KRASNIEWSKI – sur les festivals d'une semaine ou plus, c'est tester tous les 2-3 jours plus de 1000 à 2000 personnes. Mais où les envoi-t-on pour se faire tester dans une ville comme Arles ? Qui prend en charge ce coût ?

Stéphane KRASNIEWSKI – qui contrôle les tests ? S'il y a besoin de douchettes, quelles douchettes, qui les fournit ? Qui est formé pour assurer la véracité des documents lorsqu'ils sont au format papier ?

Harold DAVID – Le pass sanitaire : Faut-il considérer le Off d'Avignon comme un événement regroupant plus de 1000 personnes ou bien comme un ensemble de salles qui accueillent individuellement moins de 1000 personnes ?

Patrice LEMERCIER – Faudra-t-il procéder à des tests pour des artistes accueillis dans des lieux fixes.

Laurent KOUBY – Comment gérer le public réfractaire au contrôle du pass sanitaire ?

Audrey PELLICCIA - Le pass sanitaire s'applique aux publics et non aux personnels ?

Hugues KIEFFER – Est-ce que les enfants sont concernés par le pass sanitaire ? Limite d'âge ?

>> LE CAS DE CAS POSITIFS

Laurent KOUBY – A combien de cas positif arrête-t-on un festival ? Y a-t-il des assurances ?

Nanou – Que fait-on en plus d'un client se présentant avec un test positif aux entrées du spectacle. A-t-on le droit légalement de lui refuser l'entrée. Voir les lois françaises. Le rembourse-t-on ?

Frédérique – Dans le cadre d'évènement en extérieur, assis, le public devra t'il être tracé ? En cas de positivité après concert, l'organisateur devra-t-il savoir où il était placé afin de lister les personnes autour comme potentielles cas contact et les informer. Si oui, des outils d'accompagnements seront-ils mis en place ?

Muriel MIMRAN – Qu'est-il prévu pour une Cie présente au Festival Off d'Avignon qui serait dans l'obligation d'arrêter ses représentations pendant une dizaine de jours si un des comédiens, techniciens ou personnels du théâtre est testé positif ? Aucune assurance annulation ne prévoit de prendre cela en charge...

>> AIDES, COMPENSATIONS ET ASSURANCES

Laurent EYRAUD-CHAUME – La question des clusters dans le cadre des festivals ; l'état peut-il se positionner pas uniquement sur les salaires mais également sur les investissements des compagnies (loyer, communication...)

Catherine LECOQ – Quels financements vont pouvoir être mis sur la table pour un plan de reprise estimé à 1 milliard.

Maureen AUBERT - Les assurances ont-elles réouvert en vue des reports et annulations ?

Paul-Emmanuel THOMAS – Les dispositifs de compensation de perte de billetterie seront ils activés dans l'hypothèse de jauge pleine mais soumise à distanciation sociale et sur quel calendrier ?

Chloé BERON – La question de l'éligibilité au fonds de compensation (...) Le fonds de compensation nous a été refusé en 2020 sous prétexte que nous ne sommes pas de la « musique ».

>> AUTRES QUESTIONS

Jean-Louis GRINDA – Puisque les événements engagent leur responsabilité, des documents très précis seront-ils fournis ?

Olivier LEDOT – On a déposé un dossier pour le premier week-end de juillet pour deux concerts – superficie de 30 000 m² > 1 pers pour 4m² > 7500 personnes debout... Peut-on sérieusement envisager cette hypothèse pour travailler dessus ?

Nadine VERNA - Possibilité de dérogation via un système d'horodatage ?

Maureen AUBERT - Quelles sont les mesures relatives au camping du festival ?

Maureen AUBERT - Pour un festival qui se tient fin août, le dossier de sécurité est à déposer en mai, il leur est dit que le dossier doit respecter les règles en vigueur au moment du dépôt du dossier et non les règles qui s'appliquent à partir du 1^{er} juillet. Faut-il donc attendre ?

Jean-Luc ICARD – Comment fait-on pour faire appliquer toutes ces réglementations avec des employeurs qui sont complètement perdus...

Jean-Luc ICARD souhaite que les Préfets et les Maires aient le même discours et ne se renvoient pas la balle.